

**Rapport de la 54^e réunion du
Comité consultatif du secteur
privé, tenue le 28 de septembre de
2023**

Le Comité consultatif du secteur privé (CCSP), présidé par M. Anil Kumar Bhandari de l'India Coffee Trust (ICT), a tenu sa 54^e réunion à Bangalore (Inde), le jeudi 28 septembre 2023.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [PSCB-177/23](#).

Point 2: Rapport de la 53^e réunion tenue le 4 octobre 2022

2. Le Comité a approuvé le rapport de la réunion tenue le 4 octobre 2022 figurant dans le document [PSCB-176/23](#).

Point 3: Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC)

3. Le Président du CCSP a invité le Coordonnateur du GTPPC à faire le point sur les activités du Groupe de travail entre avril et septembre 2023. Il a souligné les progrès accomplis dans les différents domaines techniques de travail, le travail réalisé en ce qui concerne la législation existante et le cadre réglementaire sur la durabilité ainsi que les résultats obtenus en termes de mobilisation de fonds et de recrutement de membres. Un jeu de diapositives complet a été fourni.

4. Le Comité a pris note du rapport.

Point 4: Cadre réglementaire du secteur du café

5. Le Président du CCSP a demandé au Coordonnateur du GTPPC de fournir une mise à jour verbale sur les dernières activités entreprises par le Secrétariat et le Groupe de travail concernant les discussions et les résultats du cadre réglementaire.

6. Le Coordinateur du GTPPC a fourni une mise à jour sur les activités liées au cadre réglementaire pour l'industrie du café, avec un accent particulier sur le Règlement de l'Union européenne sur les produits zéro déforestation (RDUE). Il a été souligné que ces actions étaient exécutées dans le cadre du domaine technique de travail 3 du GTPPC - Pays importateurs et avaient été subdivisées en deux groupes distincts : i) l'information, l'interprétation et le dialogue sur les politiques, pour assurer non seulement une compréhension complète du RDUE, mais aussi d'autres réglementations, en encourageant les discussions et en organisant des webinaires sur les sujets ; et ii) des solutions techniques pour le respect des réglementations en matière de diligence raisonnable, en établissant des liens avec d'autres institutions et projets sur la traçabilité, l'interopérabilité et les normes de données.

7. Le Comité a pris note du rapport.

Point 5: Création d'un Fonds mondial pour la durabilité et la résilience du café (FONDS C-SR) : rôle des associations/fédérations du café

8. Le Coordinateur du GTPPC a souligné les points clés des discussions tenues lors du 5^e Forum des chefs d'entreprises et dirigeants mondiaux et de la 5^e Conférence mondiale du Café (CMC). Il a noté que, puisque les résultats préliminaires des études menées n'étaient partagés qu'au sein de la réunion du Forum et de la CMC, des clarifications sur le rôle des associations et fédérations du café dans la mise en place d'un mécanisme de financement spécifique n'avaient pas encore été discutées.

9. Les membres du CCSP ont souligné l'importance d'un tel mécanisme pour le secteur du café, car il fournirait aux parties prenantes du café une plateforme supplémentaire pour relever non seulement les défis, mais aussi les opportunités pour la chaîne de valeur. Il a également été souligné que la propriété du secteur caféier était essentielle au succès du mécanisme.

10. En réponse à une question du représentant de la Fédération colombienne des caféiculteurs, le Président du Conseil international du Café a clarifié les prochaines étapes de la mise en place du mécanisme, maintenant conçu davantage comme une « facilité de crédit » plutôt que comme un « fonds », avec des coûts relatifs.

Point 6: Introduction à la Journée internationale du Café 2023

11. Le Coordinateur du GTPPC a informé les membres du Comité que, pour la campagne de la Journée internationale du Café 2023, l'Organisation s'était associée à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et avait lancé la campagne #CoffeePeople et un défi sur les médias sociaux autour du thème « promouvoir le droit à un environnement de travail sûr et sain dans la chaîne d'approvisionnement en café ». Il a souligné que le respect des travailleurs et le respect des normes du travail constituaient la pierre angulaire du travail décent et jouaient un rôle fondamental dans le respect des droits humains universels, tout en soulignant qu'il était essentiel de promouvoir le respect des normes internationales du travail dans la chaîne de valeur du café et de soutenir les efforts des principales parties prenantes pour les maintenir.

12. Le Comité a pris note du rapport.

Point 7: Questions diverses

13. En réponse à une question sur la procédure de nomination des membres du CCSP pour l'année caféière 2023/24 du représentant de la Fédération colombienne des caféiculteurs, le Président du CCSP a précisé qu'un document contenant la liste des associations nommées par les Membres de l'OIC avait déjà été rédigé et serait examiné et approuvé par le Conseil à sa 136^e session.

Point 8: Date des prochaines réunions

14. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la prochaine session du Conseil.